

KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
DU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT
CONFORME A LA PROCEDURE D'AUTORISATION**



S.N.E.

SAINT-QUENTIN

Fait à Lezennes, le 11 octobre 2011

KALIÈS – KA11.03.008

K:\vardaens\SNE - ST QUENTIN (02)\Enregistrement\Texte\SNE - Résumé Non Technique - octobre 2011.docx

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 000 48 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la Demande d'Enregistrement de la société S.N.E. pour l'exploitation d'un entrepôt sur la ZAC de la VALLEE à SAINT-QUENTIN dans le département de l' AISNE (02).

La société SONEPAR est spécialisée dans la distribution de matériel électrique pour les professionnels :

- fils et câbles électriques divers,
- câbles réseaux, connectique informatique et protection des installations,
- appareillages, connectiques, commandes et automates.
- éclairage intérieur, extérieur, décoratif,
- équipements d'alarme, de communication, de sonorisation, de vidéosurveillance,
- chemins de câbles, moulures et goulottes,
- chauffage, climatisation et ventilation.

Les principaux domaines d'application sont :

- le secteur résidentiel : appareillage électrique, alarmes et sécurité, domotique, génie climatique, éclairage, câbles, énergie photovoltaïque...
- le secteur industriel : automatisme, câbles, distribution de puissance, éclairage, contrôle, sécurité, armoires, outillage...
- le secteur tertiaire : appareillage, alarmes et sécurité, génie climatique, fils et câbles, automatisme, éclairage, réseaux...
- les infrastructures électriques : câbles de réseaux, appareillage moyenne tension/ basse tension, armoires et tableaux de distribution, transformateurs, accessoires...

S.N.E., filiale de SONEPAR, est chargée de la distribution des produits dans le quart Nord-Est de la France.

La société S.N.E souhaite reprendre d'exploitation d'une plate-forme logistique exploitée jusqu'à la fin de l'année 2010 par la société PCI-FAPAGAU pour le stockage de produits cosmétiques du groupe L'OREAL.

Le site a une surface de 79 000 m² environ sur laquelle est implanté un bâtiment logistique de 21 300 m² environ constitué initialement de deux cellules de 13 170 m² et de 8 130 m² séparées par un mur coupe-feu 2 heures. Dans le cadre du changement d'exploitant, la cellule B1 a été recoupée en 2 cellules de 6 080 m² et 7088 m² et la toiture et le désenfumage de ce bâtiment ont été mis en conformité.

Les produits stockés sur le site seront essentiellement conditionnés en palettes sur des racks, sur des racks spécifiques pour les tourets de câbles ou en encore en stocker automatique. La majorité des produits stockés sera constituée de moins de 50% de matières plastiques.

Le site fonctionnera du lundi au vendredi, de 05h à minuit.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

➔ Enregistrement au titre de la rubrique

- × **1510** **Stockage de matières combustibles en entrepôt couvert**

➔ Déclaration au titre des rubriques

- × **2910** **Installations de combustion au gaz naturel de puissance thermique maximale comprise entre 2 MW et 20 MW,**
- × **2925** **Atelier de charge d'accumulateurs.**

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le régime de l'Enregistrement sont visées par des Arrêtés Ministériels de prescriptions générales. L'Arrêté Ministériel du 15 Avril 2010 est applicable aux entrepôts soumis à Enregistrement.

Trois prescriptions de cet arrêté ne pourront pas être respectées par l'entrepôt :

- taille des cellules devant être inférieure à 6 000 m² : les cellules de l'entrepôt ont une superficie de 8 130 m², 6 080 m² et 7 088 m² après le recoupement de la plus grande d'entre elles.

La société SNE ne souhaite pas recouper davantage les cellules pour des raisons organisationnelles (réduction du volume de stockage disponible et diminution de la sécurité liée à l'exploitation de l'entrepôt) et pour la complexité technique que représente l'ajout d'un mur coupe-feu, qui nécessite de retoucher à la charpente existante. Afin de vérifier que la taille des cellules supérieure à la réglementation reste compatible avec l'objectif de protection des personnes, une Etude d'Ingénierie de la Sécurité Incendie a été réalisée par le bureau d'étude du Centre Technique Industriel de la Construction Métallique (CTICM) pour l'ensemble de l'entrepôt. L'étude conclut que **la cinétique de l'incendie de l'entrepôt est compatible avec l'évacuation des personnes, même dans les cellules de plus de 6 000 m²**. De plus, l'étude montre que la déformation de la charpente métallique des cellules est compatible avec les objectifs réglementaires : elle n'entraînera pas la ruine en chaîne du bâtiment, l'intégrité des murs coupe-feu sera assurée et l'effondrement de la structure se fera vers l'intérieur de la cellule.

- désenfumage du bâtiment B2 : Le bâtiment B2 site dispose d'une surface d'exutoires de désenfumage représentant 1,1% de la surface des cantons de désenfumage, au lieu des 2% demandés par la réglementation. Par contre, le bâtiment comporte également une partie importante (environ 6 %) d'éclairage zénithal en polycarbonate qui fondra sous l'effet de la chaleur et qui participera à l'évacuation des fumées chaudes en cas d'incendie.

Aussi, les commandes de désenfumage du bâtiment B2 sont réalisées en 1 seul point au lieu de 2 points opposés comme le demande la réglementation et les exutoires de fumées ne sont disposés qu'à 6 m du mur séparatif coupe-feu avec la cellule B1, au lieu des 7 m demandés par la réglementation.

Cependant, l'étude d'Ingénierie de la Sécurité Incendie (ISI) a été réalisée sur ces bases et a conclu que **la cinétique de l'incendie de l'entrepôt est compatible avec l'évacuation des personnes**.

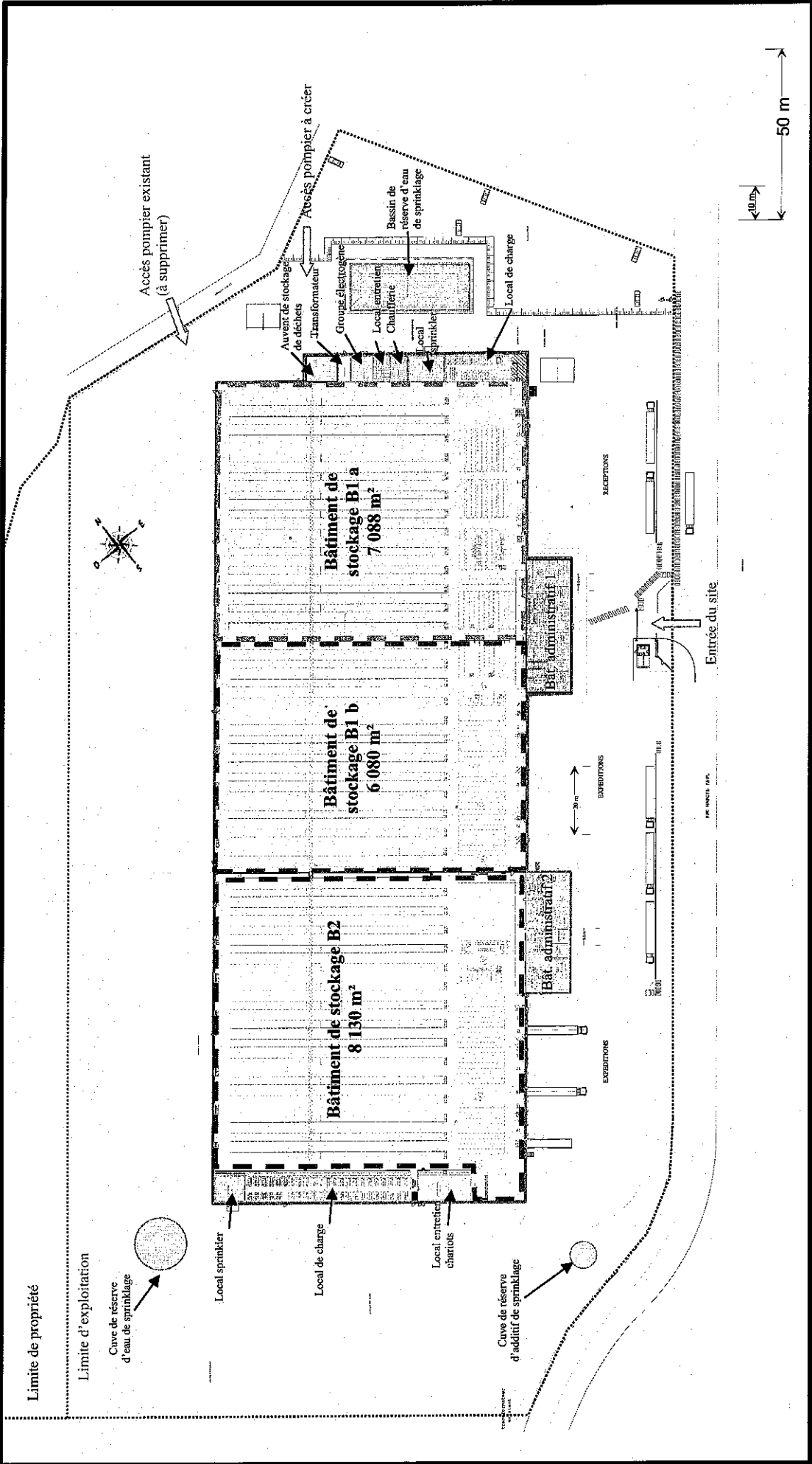
L'étude ISI a également étudié le cas où les exutoires seraient mis en conformité avec la réglementation, c'est-à-dire que la surface des exutoires de désenfumage serait portée à 2% avec un déclenchement assuré automatiquement par des détecteurs de température. La mise en conformité permet d'allonger très légèrement la durée pendant laquelle il est encore possible de se trouver dans l'entrepôt mais le gain de temps estimé est relativement limité et présente un intérêt discutable. (environ 30 secondes supplémentaires sur une durée de 17 minutes sans mise en conformité). C'est pourquoi, la société SNE sollicite une dérogation à la prescription réglementaire pour conserver le désenfumage du bâtiment B2 en l'état.

- largeur de la voie engins devant être de 6 m : Le site dispose déjà d'une voie engins d'une largeur de 4 m. Le SDIS a validé la voie existante sous réserve que soient prévus des espaces pour stationner les engins afin qu'ils puissent se croiser. A cet effet, 4 aires de stationnement des véhicules-échelles ont été créées.

En raison de l'importance des aménagements sollicités relatifs à certaines prescriptions, et comme le permet l'article R-512-46-9 du Code de l'Environnement, la société S.N.E. sollicite que sa demande d'enregistrement soit instruite selon les règles de la procédure de demande d'autorisation.

Le plan en page suivante présente le futur site S.N.E. après aménagement.

PLAN DU SITE



ÉTUDE D'IMPACT



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

L'entrepôt est implanté sur la Zone d'Activité de la Vallée, au Nord-Ouest de la commune de SAINT-QUENTIN, dans le département de l' AISNE (02).

Le site s'étend sur 78 965 m² sur les parcelles cadastrales 430, 431, 521 et 523 de la section ZH de la commune de SAINT-QUENTIN.

Au Plan Local d'Urbanisme de SAINT-QUENTIN, le site est situé en zone UE. Il s'agit d'une zone destinée à recevoir des activités artisanales, industrielles et tertiaires ainsi que des activités commerciales et leurs dépôts. Elle rassemble les principaux espaces d'activités économiques au Nord-Ouest de la commune. Les commerces et les entrepôts sont autorisés sur la zone.

Par ailleurs, l'entrepôt n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

L'entrepôt est implanté en zone de niveau 3 concernant la présomption de prescriptions archéologiques (art. L.522-5 du Code du Patrimoine) : tout projet d'aménagement important (nécessitant un permis de construire, un permis d'aménager, un permis de démolir ou des travaux d'affouillement, nivellement...) entraînant un impact au sol doit être transmis au Préfet de Région.

L'entrepôt est implanté le long de la rue Marcel Paul qui donne sur la RD 1029 AMIENS-SAINT-QUENTIN. Les entreprises les plus proches sont :

- Au Nord-Est : SEDIMAT, à 45 m du bâtiment et en limite de propriété, PROMOTRANS, à 85 m du bâtiment et SANELEC (siège de S.N.E) à 150 m,
- A l'Est : API – GENERALE DE RESTAURATION, à 75 m, CERP à 110 m puis une zone artisanale et commerciale plus à l'Est,
- Garage CITROEN à 60 m, Espace Alu Vermandois et APEGELEC à 110 m au Sud,
- PROMOCASH et FRANS BONHOMME à 175 m au Sud-Est.

Plusieurs zones commerciales sont recensées dans le secteur étudié :

- Concessions automobiles RENAULT, BMW, SEAT... à environ 200 m à l'Est,
- Intermarché, TRENOIS DECAMPS, LION D'OR, LIDL ... à 500 m à l'Est,
- DECATHLON à 175 m au Nord, AUCHAN, NORAUTO, INTERSPORT BOULANGER, CULTURA... à plus de 500 m au Nord.

La zone commerciale est en cours d'extension. Ainsi, la parcelle au Nord de l'entrepôt (parcelle cadastrale ZH529b sur le cadastre de SAINT-QUENTIN) est en cours de viabilisation et devrait accueillir des Etablissements Recevant du Public : restaurants « Les 3 Brasseurs » et « La Pataterie », commerces vestimentaires, discothèque.

L'entrepôt est un vaste parallépipède de couleur blanche surligné de jaune au niveau des arrêtes et des ouvertures, dont la hauteur maximale est de 9,95 m au niveau des cellules de stockage.

Le secteur est vallonné. L'entrepôt se situe au début d'un vallon orienté Sud-Ouest – Nord-Est à une altitude d'environ 85 m, légèrement surélevé par rapport à la zone commerciale et à la RD 1029

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique et la zone NATURA 2000 la plus proche se situe à plus de 3 km à l'Est, de l'autre côté de la commune de SAINT-QUENTIN.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m, le Monument protégé le plus proche étant le Monument Inscrit du Cimetière Militaire Allemand à 675 m au Sud-Est du site.



EAU ET SOLS

➤ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ L'entrepôt est alimenté en eau potable par le réseau public au niveau de 2 points de raccordement au site pour le réseau d'eaux sanitaires et pour le réseau d'eau incendie.
- ✓ L'eau est utilisée uniquement pour :
 - les besoins du personnel (sanitaires et restauration),
 - les lavages des locaux,
 - la protection incendie,
 - l'alimentation des chaudières.
- ✓ La consommation d'eau future du site est estimée à environ 1 500 m³/an.
- ✓ Le site dispose de 2 types de réseaux :
 - le réseau des eaux vannes et sanitaires, assimilées aux eaux domestiques, qui se rejettent dans le réseau d'assainissement public séparatif ; les eaux sont ensuite traitées par la station d'épuration de GAUCHY avant d'être rejetées dans la rivière de la Somme,
 - le réseau des eaux pluviales de voiries et de toitures, relié au réseau public séparatif des eaux pluviales, dont les eaux sont infiltrées au niveau du bassin d'infiltration de la zone d'activité.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Un dispositif de disconnexion est installé sur les canalisations d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.
- ✓ Les réseaux sont séparatifs.
- ✓ Les produits liquides dangereux (fioul domestique) sont stockés sur rétention.
- ✓ Le site dispose de 4 séparateurs d'hydrocarbures pour le traitement des eaux de voiries avant rejet dans les réseaux public.
- ✓ En cas de nécessité, les eaux d'extinction incendie pourraient être confinées dans les bâtiments qui font rétention à hauteur de 2 900 m³ pour les 3 cellules et dans les réseaux.

AIR

➤ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ Les principaux rejets atmosphériques générés par le site en fonctionnement normal seront les suivants :
 - les gaz issus du fonctionnement des 3 chaudières du site, alimentées au gaz naturel et disposant d'une puissance thermique maximale de 2,4 MW,
 - l'hydrogène libéré lors des opérations de charge des batteries,
 - les gaz de combustion générés par les moteurs des camions de livraison et d'expédition et des véhicules légers du personnel liés à l'exploitation du site, qui représenteront environ 80 poids lourds et 80 véhicules légers.
- ✓ Les principaux rejets atmosphériques générés par le site en fonctionnement dégradé seront les suivants :
 - les gaz de combustion émis par les installations de sprinklage alimentées au fioul domestique,
 - les gaz de combustion émis en secours par le groupe électrogène alimenté au fioul domestique.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Les chaudières ont une puissance thermique totale de 2,4 MW et sont une ICPE soumise à Déclaration au titre de la rubrique 2910 (Combustion). Elles fonctionnent au gaz naturel qui est un combustible propre. Les flux de polluants attendus sont faibles et elles feront l'objet de vérifications périodiques régulières pour optimiser leur fonctionnement et réduire les pollutions atmosphériques (contrôle du rendement et de la combustion).
- ✓ Les chargeurs d'accumulateurs sont soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2925 (ateliers de charge).
- ✓ Les camions de livraison devront couper leur moteur pendant les phases d'attente, de chargement et de déchargement des produits afin de limiter les émissions atmosphériques.

BRUIT

⇒ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ Le bruit ambiant est principalement conditionné par la circulation routière liée au fonctionnement des entreprises de la zone d'activité et à la présence d'enseignes commerciales à proximité.
- ✓ Il n'y a pas de zone à émergence réglementée à proximité de l'entrepôt ; une zone hôtelière se situe à plus de 200 m à l'Est (hôtels Campanile, B&B, 1^{ère} Classe...) et les habitations les plus proches sont les habitations du centre de la commune de SAINT-QUENTIN, à plus de 1 km à l'Est du site.
- ✓ Le bruit généré par l'exploitation de l'entrepôt proviendra :
 - du trafic de véhicules nécessaires à l'activité du site (poids lourds et véhicules légers),
 - du fonctionnement des installations annexes : compresseur d'air, compacteur de déchets, 3 chaudières de la chaufferie, groupe électrogène (en secours), motopompes des installations de sprinklage (essai et secours).
- ✓ Le site fonctionnera du lundi au vendredi, de 05h à minuit.
- ✓ Une campagne de mesures de l'état initial acoustique a été réalisée dans le cadre de ce dossier. Les niveaux sonores relevés pourront être comparés avec les niveaux sonores mesurés de l'entrepôt lorsqu'il sera en fonctionnement.

⇒ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Le site est implanté en zone d'activité, il n'y a pas d'habitation proche du site.
- ✓ Les installations annexes (chaudières, compresseurs, motopompes des installations de sprinklage...) sont confinées dans des locaux en maçonnerie, ce qui permettra d'atténuer la source sonore.
- ✓ des consignes d'exploitation seront établies pour limiter les nuisances liées aux véhicules (arrêt des moteurs de camions pendant les phases d'attente, interdiction de l'utilisation des avertisseurs sonores, limitation de la vitesse sur le site...).



DECHETS

➤ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par l'entrepôt S.N.E. seront :

- ✓ les cartons d'emballages provenant de groupage des articles, générés lors du déconditionnement des palettes,
- ✓ les films plastiques provenant du déconditionnement des palettes,
- ✓ les palettes en bois cassées (palettes perdues, non consignées),
- ✓ les déchets ménagers en mélange, issus de l'entrepôt, des bureaux, des locaux sanitaires et pouvant être des papiers et cartons, des résidus de repas, des déchets de nettoyage, ...
- ✓ les boues des 3 séparateurs d'hydrocarbures,
- ✓ les déchets verts, issus de l'entretien des espaces verts : tontes, tailles...

➤ Elimination :

- ✓ Les déchets produits par le site seront collectés, triés puis récupérés par des sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement de déchets et, dans la mesure du possible, ils feront l'objet de valorisation.
- ✓ Les déchets sont principalement des déchets d'emballage, non dangereux.
- ✓ Ils sont stockés dans des bennes sous auvent afin d'éviter les envois.
- ✓ La société S.N.E. utilisera des Bordereaux de Suivi des Déchets pour les déchets dangereux et tiendra à jour un registre de déchets.



TRAFIC

➤ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ L'entrepôt S.N.E. sera implanté sur la Zone d'Activité de la Vallée, au Nord-Ouest de SAINT-QUENTIN, qui est bien desservie par un réseau routier dense.
- ✓ Le trafic routier sur les axes les plus proches représente environ :
 - 22 100 véhicules/ jour sur la RD1029 (ex RN29) qui relie les villes d'AMIENS et de SAINT-QUENTIN, à 330 m au Nord du site,
 - 17 800 véhicules/ jour sur l'Autoroute des Anglais (A26) CALAIS-REIMS, à 1,4 km à l'Ouest du site.
- ✓ L'accès au site se fait par la rue Marcel Paul. Un 2^e accès réservé aux pompiers sera créé et donnera sur le parking du personnel.
- ✓ L'exploitation du site par S.N.E. sera à l'origine d'un trafic de véhicules estimé à :
 - 80 poids lourds par jour,
 - 80 véhicules légers par jour.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Le trafic routier futur lié à l'exploitation de l'entrepôt par S.N.E. représentera au maximum :
 - 0,7 % du trafic comptabilisé sur la RD 1029, les camions représentant 7 % du volume de poids lourds comptabilisé,
 - 0,9% du trafic comptabilisé sur l'A26, les camions représentant 1,9 % du volume de poids lourds comptabilisé.

L'impact de l'activité de l'entrepôt sur le trafic routier local sera faible.

- ✓ La situation géographique de l'entrepôt rend le site très facilement accessible depuis les grands axes routiers ce qui limite la traversée des zones habitées par les camions.

VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

⇒ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- * des effluents aqueux,
- * des rejets atmosphériques,
- * des émissions acoustiques,
- * des déchets.

⇒ Evaluation de l'impact sanitaire

Eau :

Le site ne génère pas d'eau usée industrielle. Les eaux usées générées par le site sont des eaux vannes et sanitaires, assimilées domestiques, et les eaux pluviales traitées par plusieurs séparateurs d'hydrocarbures.

Les eaux usées générées par l'entrepôt ne sont pas susceptibles de comporter d'éléments toxiques ou nocifs et ne constituent pas de risque pour la santé des riverains.

Air :

Les rejets atmosphériques de l'entrepôt proviendront principalement de la chaufferie du site, composée de 3 chaudières de 2,4 MW alimentées au gaz naturel. Le gaz naturel est un combustible « propre » dont la combustion génère peu de rejets atmosphériques.

Des rejets atmosphériques provenant des gaz d'échappement des moteurs de véhicules qui circuleront sur le site sont également attendus (environ 80 camions/jour et 80 véhicules légers).

L'entreprise est située en zone d'activité et il n'y a pas d'habitation à proximité.

Au regard de ces éléments, l'impact de l'entrepôt S.N.E. sur la santé des populations riveraines dans le domaine de l'air peut être considéré comme négligeable.

Bruit :

Au vu de l'activité envisagée et de l'éloignement des habitations et des zones hébergeant du public (hôtels), le site ne peut être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

Déchets :

Les déchets générés par le site sont majoritairement des déchets d'emballages non dangereux. Les déchets qui possèdent un caractère nocif ne présentent pas de phénomènes d'envols et sont stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a pas de contact possible entre ces déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

➤ Evaluation globale du risque sanitaire

En conclusion, l'impact sanitaire de l'activité de S.N.E. peut être considéré comme négligeable dans les domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets.

ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations de l'entrepôt S.N.E. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que le risque le plus élevé sur les entrepôts concerne les incendies des stockages. Les conséquences sur l'extérieur sont principalement la pollution atmosphérique, les dommages matériels externes et la limitation de la circulation à proximité.
- Sur le site de l'entrepôt S.N.E., les principaux risques concernent la présence de fioul domestique, la présence d'un réseau de gaz naturel et le stockage d'une grande quantité de matières combustibles (environ 2 785 t).
- L'analyse des risques menée a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation de l'entrepôt. Certains scénarii ont nécessité une modélisation afin de mieux évaluer leur incidence, il s'agit :
 - * de l'incendie du stockage de la cellule B1a (7 088 m²),
 - * de l'incendie du stockage de la cellule B1b (6 080 m²),
 - * de l'incendie du stockage de la cellule B2 (8 130 m²).

En particulier pour chaque scénario nous avons étudié les flux thermiques générés avec le logiciel FLUMILOG et les conséquences de l'émission de fumées toxiques.

Ces scénarios sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° Scénarios	Phénomène dangereux	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significatifs
1 à 5	Incendie de la cellule B1a	Thermiques	/	6 m (maxi)	15 m (maxi)
		Toxiques	/	/	90 m
6 à 10	Incendie de la cellule B1b	Thermiques	/	6 m (maxi)	14 m (maxi)
		Toxiques	/	/	90 m
11 à 15	Incendie de la cellule B2	Thermiques	/	16 m (maxi)	26 m (maxi)
		Toxiques	/	/	85 m

Les incendies de chacune des cellules sont susceptibles de générer des effets thermiques et des effets toxiques. Seuls les effets significatifs des effets toxiques d'un incendie sortent des limites de propriété.

Aucun scénario modélisé ne conduit à générer des effets létaux hors du site.

Une perte de visibilité due aux fumées d'incendie est attendue dans un rayon proche du site.

Les cotations des Accidents Majeurs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

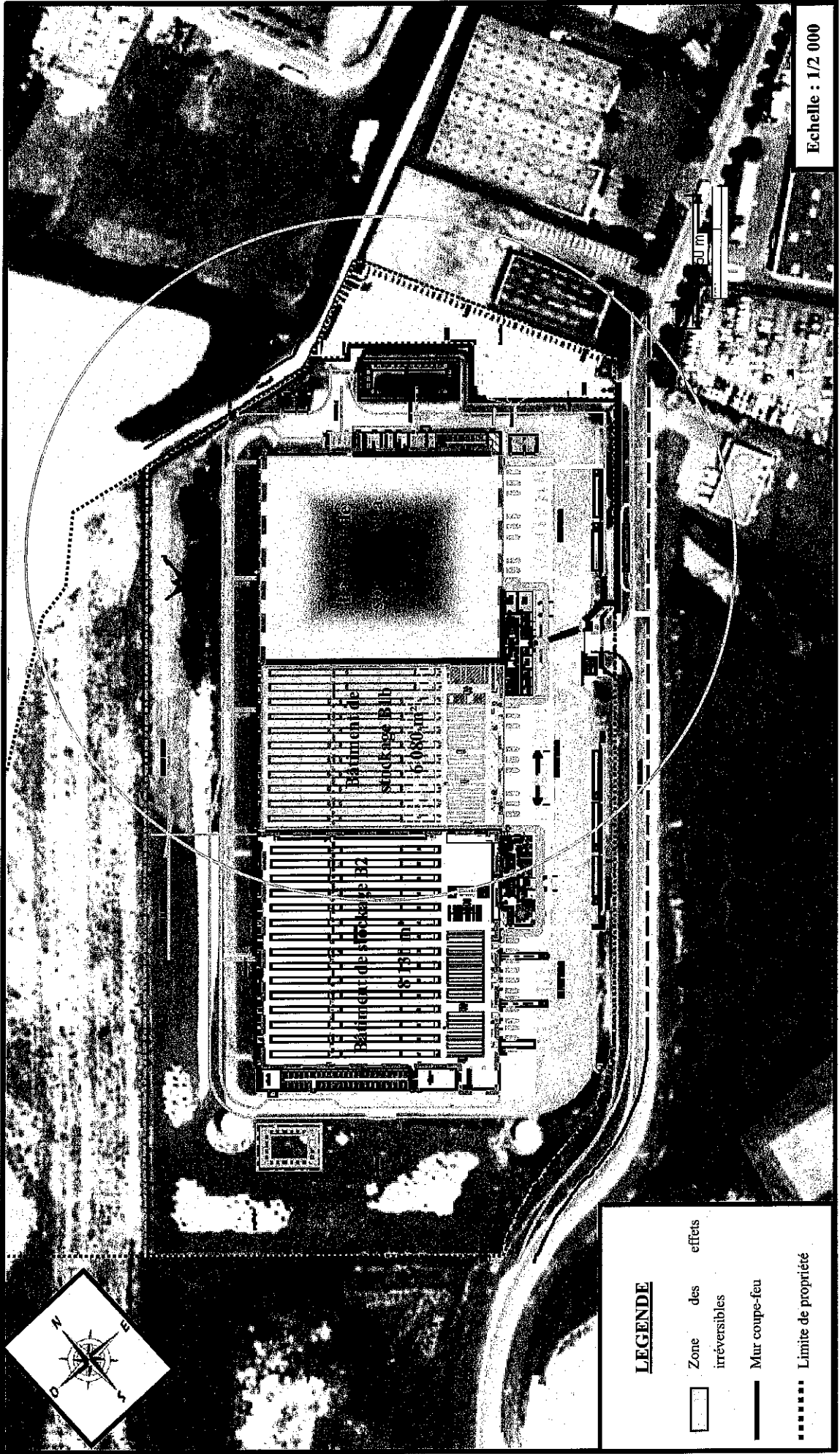
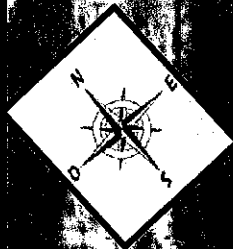
Accident Majeur	Gravité			Probabilité
	Effets Irréversibles	Effets Létaux	Effets Significatifs	
AM1 – Fumées toxiques d'un incendie de la cellule B1a	C	/	/	E
AM2 – Fumées toxiques d'un incendie de la cellule B1b	M	/	/	E
AM3 – Fumées toxiques d'un incendie de la cellule B2	S	/	/	E

Les plans en pages suivante présentent la cartographie des effets toxiques qui sortent des limites de propriété.






KALTÈS

**AM1 - FUMÉES TOXIQUES GÉNÉRÉES PAR L'INCENDIE DU BATIMENT B1A
EFFETS TOXIQUES À HAUTEUR D'HOMME - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DÉFAVORABLES (BS)**



LEGENDE

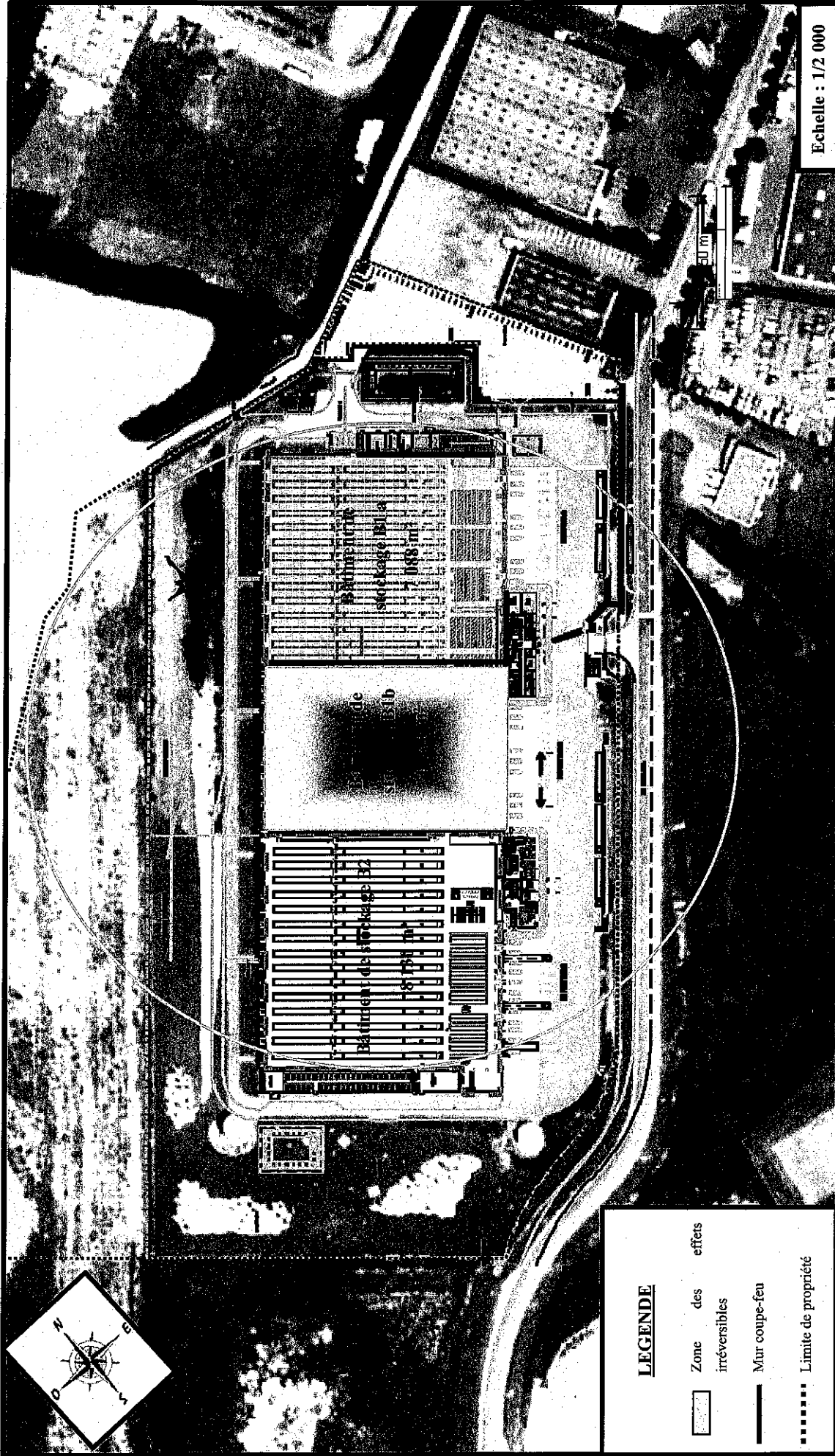
-  Zone des effets irréversibles
-  Mur coupe-feu
-  Limite de propriété

Echelle : 1/2 000






KALIÈS

AM2 - FUMÉES TOXIQUES GÉNÉRÉES PAR L'INCENDIE DU BATIMENT B1B EFFETS TOXIQUES À HAUTEUR D'HOMME - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DÉFAVORABLES (BS)



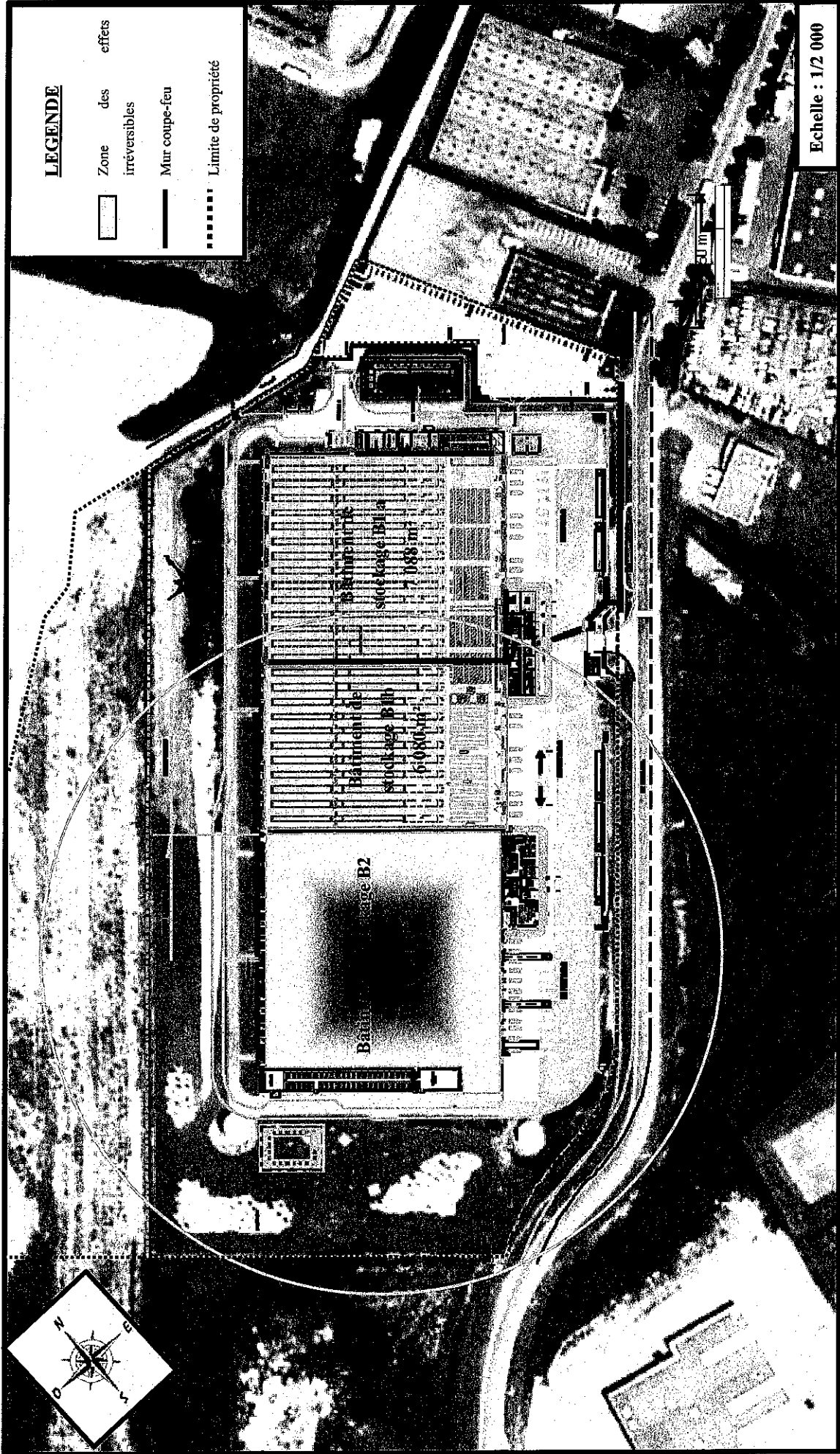
LEGENDE

-  Zone des effets irréversibles
-  Mur coupe-feu
-  Limite de propriété



KALIÈS

**AM3 - FUMÉES TOXIQUES GÉNÉRÉES PAR L'INCENDIE DU BÂTIMENT B2
EFFETS TOXIQUES À HAUTEUR D'HOMME - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DÉFAVORABLES (A3)**



Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- * Les 3 cellules seront séparées entre elles par des murs REI 120 et sont séparées des bureaux et des locaux techniques par des murs coupe-feu 2h. L'étude d'Ingénierie de la Sécurité Incendie a prouvé que bien que la taille des cellules est supérieure aux 6 000 m² réglementaires, cela n'induit pas de dangers supplémentaires par rapport à une cellule respectant la taille réglementaire et que les personnes présentes dans l'entrepôt ont le temps d'évacuer une cellule en feu avant que les conditions de température et de visibilité ne leur permettent plus de sortir de la cellule, et avant la ruine de celle-ci.
- * Toutes les portes intérieures donnant sur les cellules de stockages sont coupe-feu 2h.
- * L'ensemble du bâtiment est sprinklé. Le site dispose de 2 installations de sprinklage et de 2 réserves d'eau distinctes.
- * Les cellules de stockage disposent de RIA et d'extincteurs adaptés au risques et 6 poteaux incendie sont présents autour du site.
- * Les cellules sont équipées de dispositif d'évacuation des fumées et de la chaleur, l'étude d'Ingénierie de la Sécurité Incendie ayant prouvé leur efficacité même sans remise en conformité avec la réglementation actuelle,
- * Etablissement d'un Plan d'Organisation Interne pour organiser les moyens d'intervention en cas de besoin.
- * Le deuxième accès pompier sera modifié à la demande du SDIS et des aires de stationnement des véhicules échelles seront créées.
- * Etablissement de plan de prévention pour toute intervention de société extérieure et d'un permis feu pour tout travail par point chaud.
- * Mise en place de contrôles périodiques des équipements et des installations électriques.
- * Formation du personnel et établissement de consignes de sécurité.
- * Le bâtiment est conçu en rétention afin d'assurer le confinement des eaux d'extinction incendie.
- * Le site dispose de plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail.

NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site S.N.E. sera de 95 personnes.

Le personnel du site S.N.E. disposera de plusieurs sanitaires, douches et vestiaires ainsi que d'une salle de repos, d'une cafétéria et d'un réfectoire.

De plus, il disposera des équipements de protection individuelle suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, bouchons d'oreille, gants, lunettes de protection si nécessaire.

Les salariés du site S.N.E recevront plusieurs formations dont Sauveteurs-secouristes du Travail et cariste. Ces formations feront l'objet de recyclages réguliers.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, la société S.N.E. possède un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunit tous les trimestres.



KALIÈS

CARTE DE LOCALISATION AU 1/25 000 (SOURCE : IGN - JANVIER 2011)

